

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRODUITS**  
**BEEHIVE FOR THE ENVIRONMENT SUR LE SITE INTERNET**  
[www.beehive-market.com](http://www.beehive-market.com) Version N°1 du 04 Mars 2022

Les présentes Conditions Générales de Vente détaillent les règles applicables à la vente des Produits **BeeHive for the environment** sur le site [beehive-market.com](http://www.beehive-market.com) (le « Site »).

Ces Conditions Générales de Vente ne s'appliquent pas, en particulier :

- Aux produits proposés à la vente par des marchands sur le site dans le cadre de la Marketplace : la vente des produits de la Marketplace est régie par les Conditions Générales Marketplace développées ultérieurement ;
- Aux Services proposés, à titre gratuit ou onéreux, à la vente ou à la location : les Services sont soumis aux Conditions Générales des Services **BeeHive for the environment** ou aux Conditions Partenaires, selon le type de Service, développées ultérieurement.

Il est précisé que l'achat de Produits **BeeHive for the environment** est subordonné à la lecture attentive et à l'acceptation préalables des présentes Conditions Générales de Vente que tout Utilisateur s'engage à respecter.

## **1. QUELQUES DÉFINITIONS POUR MIEUX COMPRENDRE DE QUOI IL EST QUESTION ICI**

« Cartes d'adhésion à l'association **BeeHive for the environment** » : désignent les Cartes d'adhésion à l'association **BeeHive for the environment** proposées à la vente par **BeeHive for the environment** sur le Site et listées dans la Rubrique « Carte d'adhésion à l'Association **BeeHive for the environment** ». Les Cartes d'adhésion à l'association **BeeHive for the environment** sont soumises aux présentes CGV et sont considérées comme des produits personnalisés uniques.

« Client » : désigne un Utilisateur titulaire d'un Compte.

« Commande » : désigne l'achat de Produits **BeeHive for the environment** réalisé par le Client sur le Site via son Compte.

« Compte » : désigne l'espace créé via le Site, exclusivement réservé à un Utilisateur et permettant l'accès à certaines Prestations, dont l'achat de Produits **BeeHive for the environment**.

« Conditions Générales des Services **BeeHive for the environment** » : désigne les conditions générales de souscription, de vente et/ou de location, selon le cas, des Services **BeeHive for the environment**.

« Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU » : désigne les conditions générales d'utilisation du Site qui régissent les relations entre **BeeHive for the environment** et les Utilisateurs s'agissant de l'accès et/ou de l'utilisation du Site, à l'exclusion de tout autre document.

« Conditions Générales de Vente » ou « CGV » : désigne le présent document qui régit les relations entre **BeeHive for the environment** et les Utilisateurs s'agissant de l'achat de Produits **BeeHive for the environment** sur le Site, à l'exclusion de tout autre document.

« Conditions Générales de la Marketplace » : désigne les conditions générales d'utilisation de la Marketplace et de vente des Produits Marketplace.

« Fournisseur » : désigne tout fournisseur des Produits **BeeHive for the environment**.

« Identifiants » : désignent l'adresse électronique de l'Utilisateur et son mot de passe pour accéder à son Compte.

« **BeeHive for the environment** » : désigne la société **BeeHive for the environment** France, Société par Actions Simplifiées au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 15, rue des frères Lumière 68000 Colmar, immatriculée sous le numéro RCS de COLMAR n° 889 367 801,

propriétaire du Site, et détentrice, notamment, des droits de propriété intellectuelle y afférents.

« Marketplace » : désigne la place de marché accessible à partir du Site et coexploitée par **BeeHive for the environment**. « Marchand » : désigne les marchands tiers qui ont conclu des conditions générales de Services Marketplace avec **BeeHive for the environment** et qui proposent à la vente leurs propres produits sur la Marketplace, à savoir les Produits Marketplace.

« Mentions Légales » : désignent les mentions légales du Site.

« Politique de protection des données à caractère personnel » : désigne la politique de traitement des données à caractère personnel de **BeeHive for the environment**.

« Prestations » : désignent l'ensemble des produits, services, informations, outils proposés sur le Site, en ce compris les Produits, La carte d'adhésion à l'**Association BeeHive for the environment**, les Services, les Ressources **BeeHive for the environment**, les Publications d'Avis.

« Produits » : désignent l'ensemble des produits proposés à la vente sur le Site et qui sont listés dans la Rubrique « PRODUITS » comprenant notamment les produits de terrasse et jardin, carrelage, parquet et sol souple, menuiserie, salle de bain, cuisine, rangement et aménagement, chauffage et plomberie, électricité et domotique, décoration et éclairage, peinture et droguerie, outillage, quincaillerie, matériaux de construction. Les Produits comprennent les Produits **BeeHive for the environment** et les Produits Marketplace.

« Produits **BeeHive for the environment** » : désignent les Produits proposés à la vente par **BeeHive for the environment** sur le Site et soumis aux présentes CGV. Les produits sont signalés sur le Site par la mention "Vendu par **BeeHive for the environment** " ou "Vendu et expédié par **BeeHive for the environment** ".

« Produits Marketplace » : désignent les Produits proposés à la vente par des Marchands sur le Site et soumis aux Conditions Générales de la Marketplace. Les produits Marketplace sont signalés sur le Site par la mention "Vendu par [nom du Marchand]" ou "Vendu et expédié par [nom du Marchand]" sur chaque fiche Produit.

« PSP » : désigne-le ou les prestataires externes de services de paiement, partenaires de **BeeHive for the environment**, mettant à disposition de ce dernier un système de paiement sécurisé en ligne pour les paiements des Commandes.

« Ressources **BeeHive for the environment** » : désigne les informations publiées et les outils proposés par **BeeHive for the environment** sous toutes formes (notamment textes, images, plans, vidéos, logiciels) sur le Site telles que des questions/réponses, des renseignements, des propositions de partenariats, des articles, des dossiers, des idées/conseils, des tutoriels, des magazines, des catalogues et des newsletter ainsi que des outils de simulation/d'estimation, de création d'un Projet en lien avec les Prestations et, plus généralement avec l'amélioration de l'habitat.

« Rubriques » : désigne les différentes catégories figurant sur le Site dans lesquelles sont classés des contenus proposés sur le Site, regroupés, le cas échéant, par thématique.

« Services » : désignent l'ensemble des services proposés sur le Site, comprenant notamment les services de bricolage/travaux à domicile (pose et installation à domicile, travaux de rénovation, accompagnement dans le cadre des offres gouvernementales, réalisation de studio de jardin, nettoyage et embellissement de façades), les services clients (dépannage, service après-vente, financement), les services de location de matériel et d'utilitaire, les service-sur-mesure (découpe, déclaration de travaux, livraison de béton tout prêt à domicile avec une toupie de béton, atelier des couleurs peinture sur mesure, les services de cours/coaching de bricolage payants, les services de commande par téléphone et qui sont listés sur le Site dans la Rubrique « SERVICES ». Les Services comprennent les Services **BeeHive for the environment** présents et à venir et les Services Partenaires.

« Services **BeeHive for the environment** » désigne les Services proposés par **BeeHive for the environment** sur le Site et soumis aux Conditions Générales de Services **BeeHive for the environment** « Services Partenaires » désigne les Services de Partenaires proposés sur le Site et qui sont soumis aux Conditions des Partenaires.

« Site » : désigne le site <https://www.beehive-market.com>

« Utilisateur » : désigne, sauf mention contraire, toute personne accédant directement ou indirectement au Site.

## **2. SUR QUOI PORTENT LES CGV ?**

Les CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de l'Utilisateur dans le cadre de l'achat des Produits **BeeHive for the environment** via le Site, ainsi que les rôles et responsabilités de BeeHive for the environment dans le cadre de la fourniture desdits Produits **BeeHive for the environment**.

Les présentes CGV ne s'appliquent notamment pas à des achats de Produits Marketplace qui sont soumis à des conditions de vente spécifiques, à savoir les Conditions Générales Marketplace développées ultérieurement.

## **3. DES CGV À ACCEPTER IMPÉRATIVEMENT !**

La lecture et l'acceptation sans réserve des présentes CGV sont impératives et conditionnent toute Commande.

A cette fin, l'Utilisateur doit disposer de la pleine capacité juridique lui permettant de contracter les présentes CGV pour toute Commande.

Le Client prend connaissance des CGV en cliquant sur l'onglet « Conditions générales & Politique de données personnelles » situé en bas de chaque page du Site et, au plus tard, dans le formulaire de Commande.

Lors de la passation d'une Commande, le Client est invité à lire attentivement les CGV et les accepte en cochant la case « J'accepte les CGV » et en cliquant sur le bouton « valider ».

Le clic de validation donne valeur contractuelle électronique et prouve que le Client a bien pris connaissance de l'intégralité de ces CGV et des obligations qui lui incombent.

L'Utilisateur peut à tout moment consulter, télécharger au format PDF ou imprimer les CGV en vigueur, disponibles sur chaque page du Site en cliquant sur l'onglet « Conditions générales & Politique de données personnelles ». Les CGV applicables à une Commande sont, dans tous les cas, adressées au Client concerné au format PDF par courriel à l'adresse email indiquée dans son Compte.

## **4. QUELLE EST LA DURÉE DES CGV ?**

Les présentes CGV sont conclues, suivant leur acceptation pour l'entière durée d'exécution de toute Commande réalisée sur la base desdites CGV et des éventuelles garanties associées aux Produits **BeeHive for the environment** concernés par la Commande, sauf en cas de résolution/résiliation ou force majeure.

## **5. QUELLE VERSION DES CGV EST-ELLE APPLICABLE ?**

Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation d'une Commande, sauf dispositions légales contraires.

## **6. COMMENT LES CGV SONT-ELLES MODIFIÉES ?**

**BeeHive for the environment** se réserve le droit, à tout moment, d'apporter aux CGV toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles notamment pour s'adapter à l'évolution réglementaire, législative et jurisprudentielle, ainsi qu'aux évolutions du Site, des Produits **BeeHive for the environment** et des Cartes d'adhésion à l'association **BeeHive for the environment** qui y sont proposés.

Ces modifications n'impacteront pas les Commandes déjà passées, lesquelles demeurent régies par les CGV dans leur version existante au moment de la validation de la Commande.

**BeeHive for the environment** s'engage à en informer les Utilisateurs dans les meilleurs délais sur la première page du Site ou par courriel à l'adresse électronique de l'Utilisateur concerné communiquée.

Aussi, **BeeHive for the environment** invite l'Utilisateur à lire attentivement les CGV avant chaque nouvelle Commande.

En cas de désaccord avec les modifications des CGV, l'Utilisateur a la possibilité de ne pas passer de nouvelle Commande, voire de supprimer son Compte selon la procédure décrite dans les CGU développées ultérieurement au fur et à mesure de l'entrée de nouvelles offres produits.

## **7. PRÉCISIONS SUR LES PRODUITS BEEHIVE FOR THE ENVIRONMENT PROPOSÉS À LA VENTE SUR LE SITE**

### **7.1. Sur les Produits BEEHIVE FOR THE ENVIRONMENT**

#### **7.2. Généralités**

Le Site permet à l'Utilisateur d'obtenir des informations sur les Produits **BeeHive for the environment** et les offres d'achat associées ainsi que la possibilité de les acheter en ligne sur le Site.

Seuls les Produits **BeeHive for the environment** proposés à la vente sur le Site au jour de sa consultation par l'Utilisateur peuvent faire l'objet d'un achat en ligne.

Le Site permet également d'accéder à des informations sur des produits de **BeeHive for the environment** non commercialisés sur le Site, mais qui pourraient être accessibles chez nos partenaires distributeurs. Les prix de ces produits sont communiqués à titre purement indicatif. Ils peuvent ainsi varier des prix réellement pratiqués par chaque Magasin.

#### **7.3. Prix**

Les prix des Produits **BeeHive for the environment** sur le Site :

- Sont indiqués « Toutes Taxes Comprise » (TTC), la Taxe sur la Valeur Ajoutée est celle en vigueur sur le territoire français au jour de la passation de la Commande ;
- Tiennent compte du coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (l'écocontribution) lorsque ce coût est applicable ;

Les prix appliqués sont ceux qui sont visibles sur le Site au moment de la passation de la Commande.

Sauf indication expresse contraire, les prix des Produits **BeeHive for the environment** indiqués sur le Site ne comprennent pas les frais de livraison, ni les frais éventuels d'installation ou de mise en service.

Le cas échéant, le montant forfaitaire de participation aux frais de livraison sera communiqué à l'Utilisateur sur le récapitulatif de sa Commande du Client avant sa validation et ce, dans les conditions de livraison prévues à l'article « LIVRAISON » des CGV.

Concernant les frais d'installation ou de mise en service, ceux-ci feront l'objet d'un devis en Magasin ou depuis le Site à la demande du Client dans le cadre des Conditions Générales de Services, pour autant qu'un tel Service soit proposé par **BeeHive for the environment**.

### **7.4. Sur tous les Produits BeeHive for the environment**

#### **7.4.1. Caractéristiques des Produits BeeHive for the environment**

Chaque Produit **BeeHive for the environment** vendu sur le Site est accompagné d'une fiche descriptive comportant ses caractéristiques essentielles, fiche que l'Utilisateur est invité à lire attentivement avant toute Commande.

**BeeHive for the environment** fait ses meilleurs efforts pour que les visuels des Produits **BeeHive**

**for the environment** (en ce compris les photographies, les vidéos, les dessins, les schémas représentant les Produits **BeeHive for the environment**) soient les plus fidèles possibles.

Toutefois, **BeeHive for the environment** ne peut garantir une similitude parfaite entre le visuel figurant sur le Site et les Produits **BeeHive for the environment** effectivement proposés à la vente (notamment s'agissant du rendu des couleurs, des matières, etc.).

En conséquence, les visuels de Produits **BeeHive for the environment** n'ont pas de valeur contractuelle.

L'Utilisateur est invité à se référer à la fiche descriptive de chaque Produit **BeeHive for the environment** pour en connaître les caractéristiques précises.

#### **7.4.2. Disponibilité des Produits BeeHive for the environment**

Les Produits **BeeHive for the environment** sont proposés dans la limite des stocks disponibles et, en particulier, selon la disponibilité des Produits **BeeHive for the environment** en usine ou en entrepôt.

« Ce produit n'est pas vendu en ligne actuellement », notamment, signifie que le Produit **BeeHive for the environment** n'est pas disponible à la vente sur le Site.

Il est néanmoins précisé que le simple fait d'ajouter un Produit **BeeHive for the environment** dans le panier ne vaut pas validation de la Commande, dans la mesure où il est possible que le Produit **BeeHive for the environment** devienne indisponible entre le moment de son ajout dans le panier et la validation de la Commande par l'Utilisateur.

Aussi, si **BeeHive for the environment** fait ses meilleurs efforts pour mettre à jour les stocks disponibles de Produits **BeeHive for the environment**, il peut arriver qu'un Produit **BeeHive for the environment** disponible lors de la validation de la Commande, s'avère en réalité indisponible (erreur de stocks, stocks réduits à la suite de Produits **BeeHive for the environment** livrés dans le cadre de la mise en jeu de garanties ou du service après-vente, etc.).

#### **7.4.3. Sur les Produits BeeHive for the environment de type échantillon**

Les Commandes de Produits **BeeHive for the environment** de type échantillons sont limitées, au maximum, à trois (3) Produits **BeeHive for the environment** de type échantillon de même référence au maximum.

Dans le cas d'une Commande supérieure à cette limite, **BeeHive for the environment** sera dans l'obligation d'annuler ladite Commande.

#### **7.4.4. Sur les Cartes d'adhésion**

Les Cartes d'adhésion à l'**Association BeeHive for the environment** activent pour une année le système de rémunération BeeActeur Prescripteur, ce ne sont pas des moyens de paiement.

Elles sont proposées pour un montant fixe déterminé chaque année par l'**Association BeeHive for the environment** et communiqué sur le Site.

La période de validité d'une Cartes d'adhésion à l'**Association BeeHive for the environment** est d'un (1) an à compter de son activation.

Les Cartes d'adhésion à l'**Association BeeHive for the environment** sont envoyées par courrier simple auprès du Client.

En aucun cas, les cartes d'adhésion à l'**Association BeeHive for the environment** ne peuvent être échangées contre des espèces ou tout autre avoir d'une durée de validité plus importante.

## **8. COMMENT PASSER UNE COMMANDE ?**

En se connectant sur le Site et en s'identifiant le client accède directement à son espace et à ses conditions.

Préalablement à toute Commande, l'Utilisateur déclare que l'achat de tout Produit **BeeHive for the environment** est destiné à un usage privé et personnel, à l'exclusion de toute finalité commerciale,

concurrente ou toute autre finalité susceptible de nuire à **BeeHive for the environnement**.

L'utilisateur s'engage, tout au long du processus de Commande, à fournir des données exactes et à jour (notamment s'agissant de ses coordonnées : adresse électronique, numéro de téléphone, etc.) et à les modifier si nécessaire. **BeeHive for the environnement** ne sera notamment pas responsable en cas de Commande non validée, non exécutée ou mal exécutée en raison d'une information manquante ou inexacte.

### **8.1.Création préalable d'un Compte, connexion audit Compte et suspension/fermeture du Compte**

Afin de pouvoir effectuer une Commande, l'Utilisateur doit disposer, au préalable, d'un Compte et être connecté audit Compte au moyen de ses Identifiants.

Si l'Utilisateur dispose déjà d'un Compte au titre des CGU, il peut se connecter à son Compte pour passer une Commande.

Si l'Utilisateur ne dispose pas déjà d'un Compte, la création d'un Compte est proposée à l'Utilisateur lors du processus de passation Commande (voir l'article « Processus de passation de Commande » ci-dessous) et s'effectue conformément à la procédure décrite dans les CGU à l'article « Créer un compte », incorporé ici par référence, et auquel l'Utilisateur est invité à se reporter.

Outre les cas de suspension ou de fermeture de Compte Client prévus dans les CGU, en cas de manquement du Client aux dispositions des présentes CGV, **BeeHive for the environnement** peut suspendre un Compte Client pendant la durée nécessaire aux vérifications de **BeeHive for the environnement**. Le Client sera informé d'une telle mesure et invité à prendre contact avec **BeeHive for the environnement** par courriel à l'adresse [contact@beehive-market.com](mailto:contact@beehive-market.com), afin d'obtenir des informations et faire valoir ses observations éventuelles et/ou apporter la preuve que le manquement a été réparé. En cas de manquement non réparé dans un délai de quinze (15) jours après cette notification, **BeeHive for the environnement** peut fermer le Compte Client. Le Client concerné en sera informé par un courriel de confirmation de fermeture de son Compte Client.

### **8.2.Processus de passation de Commande**

### **8.3.Sélection des Produits BeeHive for the environnement et validation du panier**

L'Utilisateur qui souhaite passer Commande sélectionne le ou les Produit(s) **BeeHive for the environnement** et/ou le ou les Carte(s) d'adhésion à **l'Association BeeHive for the environnement** de son choix, ainsi que la quantité et, le cas échéant la taille et la/les options parmi celles proposées sur le Site, et les ajoute à son panier en cliquant sur le bouton « Ajouter au panier ».

Il est entendu que le Client est seul responsable du choix des Produits **BeeHive for the environnement** objet d'une Commande et de leur adéquation à ses besoins.

A noter que l'Utilisateur a la possibilité d'ajouter à son panier d'achat des Produits Marketplace qui sont soumis à des conditions générales de ventes différentes décrites dans les Conditions Marketplace prochainement développées.

Pour la parfaite information de l'Utilisateur, il est donc précisé que :

- Lorsque le panier d'achat comporte uniquement un ou plusieurs Produit(s) **BeeHive for the environnement**, les présentes CGV sont applicables aux Produits **BeeHive for the environnement** ;
- Lorsque le panier d'achat comporte uniquement un ou plusieurs Produit(s) Marketplace, les Conditions Générales Marketplace sont applicables auxdits Produits Marketplace ;
- Lorsque le panier d'achat comporte à la fois un ou plusieurs Produit(s) **BeeHive for the environnement** ainsi qu'un ou plusieurs Produit(s) Marketplace, les présentes CGV s'appliqueront auxdits Produits **BeeHive for the environnement** et les Conditions Générales Marketplace s'appliqueront auxdits Produits Marketplace.

À tout moment le Client peut :

- Vérifier les Produits **BeeHive for the environnement** ajoutés à son panier en cliquant sur la

Rubrique « Panier » ;

- Poursuivre sa sélection de Produits **BeeHive for the environnement** en cliquant sur le bouton « Continuer mes achats » ;
- Finaliser sa Commande en cliquant sur le bouton « Valider mon panier ».

L'Utilisateur a la possibilité de modifier ou de supprimer en tout ou partie son panier avant de le valider.

#### **8.4.Connexion et/ou création d'un Compte**

Si ce n'est déjà fait, l'Utilisateur est invité à se connecter à son Compte en cliquant sur la Rubrique « Me connecter » proposée.

A défaut de disposer d'un Compte, l'Utilisateur est invité à en créer un et puis à s'y connecter.

#### **8.5.Choix du mode et des conditions de livraison et création/connexion au Compte**

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider mon panier », l'Utilisateur choisit :

- Le mode de livraison de sa Commande (par exemple : livraison en point relais et/ou livraison à domicile pour les Produits **BeeHive for the environnement**) ;
- Les conditions de livraison telles que l'adresse, la date et/ou le créneau (jour/heure) de livraison, etc.

Parmi ceux proposés par **BeeHive for the environnement**.

Les différents modes et conditions de livraison sont détaillés à l'article « LIVRAISON » des CGV.

#### **8.6.Récapitulatif de la Commande et validation**

Afin d'accéder au récapitulatif de la Commande avant de la valider, l'Utilisateur est invité à cliquer sur le bouton « Continuer ».

Un récapitulatif de la Commande est alors présenté à l'Utilisateur, lequel reprendra notamment les informations relatives aux Produits **BeeHive for the environnement** sélectionnés, à leur prix et aux conditions de livraison/retrait avec les coûts associés, et le total à payer.

L'Utilisateur a la possibilité de modifier ou de supprimer en tout ou partie sa Commande.

Après avoir vérifié le récapitulatif de sa Commande sous sa seule responsabilité, et afin de la valider et procéder à son paiement, l'Utilisateur clique sur le bouton « Valider ma Commande ».

#### **8.7.Choix du mode de paiement**

Le Client sélectionne alors le mode de paiement parmi ceux proposés, valide les CGV et renseigne, le cas échéant, les données de paiement requises. Les différents modes de paiement sont détaillés à l'article

« Paiement de la Commande » des présentes CGV.

#### **8.8.Acceptation des CGV et paiement**

Le Client doit impérativement prendre connaissance et accepter les CGV et cliquer ensuite sur le bouton

« Commande avec obligation du paiement », clic emportant validation du paiement et acceptation définitive de la Commande (sous réserve du droit de rétractation ouvert à l'Utilisateur, conformément à l'article « CGV »).

#### **8.9.Acceptation des CGV et paiement**

Une confirmation provisoire de la Commande, comportant notamment le récapitulatif de la Commande, dont le numéro de Commande attribué, est présentée à l'Utilisateur sur le Site.

Le Client reçoit un premier courriel lui indiquant que sa Commande est en attente de validation. **BeeHive for the environnement** se réserve le droit de ne pas accepter la Commande dans les cas

suivants :

- Indisponibilité de tout ou partie des Produits **BeeHive for the** objet de la Commande ;
- Litige(s) existant(s) avec le Client, y compris en cas de non-paiement total ou partiel d'une ou plusieurs Commande(s) précédente(s) du Client ;
- Suspicion objective de fraude ;
- Refus d'autorisation de paiement par les organismes/partenaires bancaires, celle-ci devant intervenir dans un délai de sept (7) jours à compter du paiement en ligne pour les paiements en carte bancaire ou via un compte PayPlug, ou à compter de la réception du chèque en cas de paiement par chèque postal ou bancaire ;
- Erreur manifeste de prix, quand celui-ci est considéré comme dérisoire par rapport à la valeur du Produit, suite notamment à une erreur de paramétrage, conformément à la jurisprudence considérant qu'il n'y a pas eu de rencontre des volontés sur le prix tel que l'exige l'article 1583 du Code civil.

Sauf refus de Commande dans ces cas susvisés notifié par courriel et emportant invalidation de la Commande, le Client recevra une confirmation définitive de sa Commande, comportant toujours le récapitulatif de sa Commande, à l'adresse électronique qu'il aura renseigné sur son Compte.

Le contrat de vente entre le Client et **BeeHive for the environnement** est formé lors de la confirmation définitive de la Commande.

La facture de la Commande sera adressée par courriel au Client au moment de l'expédition/du retrait des Produits **BeeHive for the environnement** concernés de la Commande.

## 9. COMMENT S'EFFECTUE LE PAIEMENT ?

**BeeHive for the environnement** propose un seul mode de paiement pour payer une Commande, au comptant.

Selon la nature et la quantité des Produits **BeeHive for the environnement** commandé(e)s et/ou le mode de livraison, certains moyens de paiement peuvent être exclus.

Le Client ne peut ainsi bénéficier que des moyens de paiement proposés lors du choix du mode de paiement de la Commande.

### 9.1. Paiement au comptant

**BeeHive for the environnement** propose plusieurs moyens de paiement au comptant :

- Par carte bancaire par PAYPLUG ;
- Par chèque postal ou bancaire pour toute Commande dont le montant total est supérieur à 350 euros.
- Par virement bancaire

Ces moyens de paiement sont alternatifs, ils pourront être cumulés pour une même Commande mais celle-ci ne sera traitée qu'après règlement intégral de la commande.

### 9.2. Carte bancaire

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une Commande sont les suivantes : CB, VISA, MASTERCARD ou AMERICAN EXPRESS.

Le paiement par carte bancaire se fait par le système PayPlug : **PayPlug** est une solution de paiement française qui permet aux commerçants d'encaisser des paiements par carte bancaire en ligne. PayPlug est proposé par la banque Populaire, partenaire de **BeeHive for the environnement**.

### 9.3. Chèque bancaire ou postal

Le Client peut régler la Commande par chèque postal ou bancaire en cas de Commande supérieure à 350 €.

Le chèque doit être dûment complété, signé et libellé à l'ordre de SAS **BeeHive for the environnement** France et être envoyé à l'adresse suivante dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la validation de la Commande :

**BeeHive for the environnement** – Service Relation Clients

15, rue des frères Lumière - 68000 Colmar - France

Le chèque sera débité par **BeeHive for the environnement** dans les dix (10) jours suivants sa réception.

#### **9.4. Paiement par virement**

BeeHive for the environnement propose à ses clients de régler par virement bancaire. Cette solution est plus fréquemment utilisée par les distributeurs et les professionnels dont les achats sont plus récurrents. Les coordonnées bancaires de la société **BeeHive for the environnement** sont transmises sur le site [www.beehive-market.com](http://www.beehive-market.com)

#### **9.5. Paiement par financement**

**BeeHive for the environnement** mettra en place dans les meilleurs délais une solution de paiement par financement et propose en attendant de permettre à ses clients de réserver et de régler en plusieurs fois leur commande. En attendant la mise en place d'une solution de financement. La commande sera traitée qu'après règlement intégral.

## **10. LIVRAISON**

### **10.1. Généralités**

La livraison s'entend du transfert au Client de la possession physique du Produit **BeeHive for the environnement**.

### **10.2. Modes de livraison**

Plusieurs modes de livraison des Produits **BeeHive for the environnement** peuvent être proposés par **BeeHive for the environnement** : livraison à domicile (par colis postal ou par transporteur spécialisé), livraison en BeeRelais.

La livraison interviendra à l'adresse que le Client aura indiquée/sélectionné(e) au moment de la passation de la Commande.

Les différents modes de livraison ouverts aux Produits **BeeHive for the environnement** sont présentés, à titre purement indicatif, dans chaque fiche descriptive.

Les modes de livraison ouverts effectivement à la Commande (en fonction notamment de la nature et du type de Produits **BeeHive for the environnement** sélectionnés, du lieu de livraison, etc.) seront précisés lors de la passation de ladite Commande.

En particulier, l'ensemble des Produits **BeeHive for the environnement** faisant l'objet d'une même Commande pourront faire l'objet d'un mode de livraison différencié.

En revanche, un seul mode de livraison spécifique des Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement est proposé par **BeeHive for the environnement** : livraison par lettre simple. Les Cartes d'adhésion à l'association **BeeHive for the environnement** feront donc toujours l'objet d'une livraison séparée de celles des Produits **BeeHive for the environnement** objet d'une même Commande.

### **10.3. Lieux de livraison**

Les livraisons ne peuvent s'effectuer qu'en France Métropolitaine. Le Client peut formuler une demande pour une livraison dans les territoires et pays autres étant précisé que **BeeHive for the environnement** se réserve le droit d'accepter ou non une telle demande.

Le Client est seul responsable en cas de défaut de livraison dû à une indication manquante ou erronée dans la passation de la Commande.

#### **10.4. Délais de livraison**

Les délais de livraison sont indiqués sur la page de validation de la Commande par le Client. La confirmation de la Commande adressée par courriel au Client indique :

- La date limite de livraison ;
- Ou, lorsque qu'un tel choix a été proposé au Client lors de la passation de la Commande et a été validé par **BeeHive for the environnement**, le créneau (jour/heure) sélectionné de livraison.

Au moment de l'expédition ou de la mise à disposition dans le BeeRelais de tout ou partie de la Commande, le Client recevra par courriel un message de confirmation de l'expédition ou de la mise à disposition, selon le cas, de sa Commande.

Un numéro de colis pourra être attribué à la livraison de tout ou partie de la Commande. A défaut, la livraison de la Commande sera identifiée via le numéro de Commande. Les délais de livraison sont indiqués en jours ouvrés c'est-à-dire hors week-end et hors jours fériés légaux français.

Les délais de livraison courent :

- À compter du lendemain du paiement effectué par carte bancaire ;
- À compter de l'encaissement du chèque bancaire ou postal.
- À compter de la validation du dossier de financement.

La livraison, en tant que telle, ne pourra pas être réalisée les week-ends et les jours fériés légaux en France sauf dérogation accordée par **BeeHive for the environnement** et indiquée expressément dans le récapitulatif de la Commande.

**BeeHive for the environnement** s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect de la date limite ou du créneau de livraison indiqué(e). Dans l'hypothèse où **BeeHive for the environnement** serait informée d'un retard de livraison, **BeeHive for the environnement** s'engage à en avertir le Client dans les meilleurs délais.

En cas de dépassement du délai de livraison, non imputable au Client et hors cas de force majeure, le Client peut conformément à la procédure légale prévue à l'article L.216-6 du Code de la consommation, sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts :

- Notifier à **BeeHive for the environnement** la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que **BeeHive for the environnement** s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil ;
- Résoudre le contrat de vente si, après avoir mis en demeure **BeeHive for the environnement** d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai ; le contrat de vente est considéré comme résolu à la réception par **BeeHive for the environnement** de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que **BeeHive for the environnement** ne se soit exécuté entre-temps ;
- Le Client peut immédiatement résoudre le contrat de vente lorsque (i) **BeeHive for the environnement** refuse de livrer la Commande ou lorsqu'il est manifeste qu'elle ne livrera pas la Commande ; (ii) lorsque **BeeHive for the environnement** n'exécute pas son obligation de livraison de la Commande à la date ou à l'expiration du délai de livraison indiqué au Client et que délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat de vente (cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat de vente ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat de vente).

En cas de résolution du contrat de vente dans les cas susvisés, la Commande concernée sera alors intégralement remboursée au Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivants la date à laquelle le contrat de vente a été dénoncé.

Si la livraison est en cours au moment de la réception par **BeeHive for the environnement** de la demande d'annulation du Client, le Client aura toujours la possibilité d'annuler la Commande en

refusant la livraison.

Si le Client a toutefois accepté la livraison, **BeeHive for the environnement** :

- Mettra à la disposition du Client, un bordereau de retour et indiquera les modalités de retour **BeeHive for the environnement** ; ou
  - Adressera au Client un transporteur pour venir récupérer les Produits **BeeHive for the environnement**.
- **BeeHive for the environnement** procédera au remboursement des Produits **BeeHive for the environnement** concernés ainsi que des frais de retour associés dans les quatorze (14) jours suivants la réception du retour des Produits **BeeHive for the environnement**, complets et dans leur état d'origine à l'adresse de l'expéditeur.

#### **10.5. Frais de livraison**

L'ensemble des informations sur les frais de livraison des Produits **BeeHive for the environnement** sont précisées à la commande.

#### **10.6. Conditions spécifiques**

La livraison des Cartes d'adhésion à l'**association BeeHive for the environnement** est effectuée à l'adresse de livraison renseignée par le Client lors de la Commande.

La livraison des Cartes d'adhésion à l'**association BeeHive for the environnement** s'effectue par lettre simple. L'activation de cette carte est automatique dès son édition.

#### **10.7. Livraison des Produits BEEHIVE FOR THE ENVIRONMENT par voie postale**

La livraison du colis est effectuée à l'adresse de livraison renseignée par le Client lors de la Commande en main propre avec ou sans signature ou dans la boîte aux lettres du destinataire. Un numéro de suivi sera adressé au Client par courriel.

En cas d'absence le jour de la livraison et si la taille du colis ne permet pas la remise en boîte aux lettres, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres.

Une nouvelle livraison du colis ou un retrait en bureau de poste sera alors effectué à l'adresse de livraison dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'avis de passage.

La Commande sera retournée à **BeeHive for the environnement** à l'issue de ce délai. **BeeHive for the environnement** procédera alors au remboursement des Produits **BeeHive for the environnement** ainsi que des frais de retour dans les quatorze (14) jours suivants la réception du retour du colis complet et dans son état d'origine.

**BeeHive for the environnement** pourra également, à sa discrétion, proposer au Client une nouvelle livraison du colis.

#### **10.8. Livraison des Produits BeeHive for the environnement en BeeRelais**

La livraison du colis est effectuée à l'adresse du point relais choisi par le Client parmi ceux proposés lors de la Commande.

Dès la prise en charge du colis contenant la Commande, un numéro de suivi du colis sera fourni au Client dans le courriel l'informant de l'expédition de la Commande.

Le Client pourra suivre l'avancée du cheminement du colis selon les modalités indiquées par courriel.

La livraison au point relais dépend de ses horaires d'ouverture et de sa capacité à pouvoir réceptionner le colis au moment de la livraison. En cas de fermeture du point retrait sélectionné lors de la Commande ou de refus de celui-ci de réceptionner le colis, la livraison sera effectuée dans un autre point retrait proche de celui initialement sélectionné. L'adresse de ce nouveau point retrait ainsi que ses horaires d'ouverture seront précisées par e-mail.

Le Client sera averti de l'arrivée du colis au point relais par un email récapitulatif des informations relatives audit point de retrait (notamment son adresse et les horaires d'ouverture) .

Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée au destinataire pour pouvoir récupérer

le colis. Le colis sera conservé dans le point relais pendant quinze (15) jours.

Passé ce délai, la Commande sera retournée à **BeeHive for the environnement**. **BeeHive for the environnement** procédera alors au remboursement des Produits **BeeHive for the environnement** concernés ainsi que des frais de retour dans les quatorze (14) jours suivants la réception du retour du colis complet et dans son état d'origine.

#### **10.9. Livraison par transporteur spécialisé**

Le transporteur spécialisé prendra directement contact avec le Client pour fixer un rendez-vous de livraison sur une journée (aucune heure précise ne pourra être communiquée, le rendez-vous étant fixé sur le créneau d'une journée), avant la date limite de livraison indiquée dans le courriel de confirmation de la Commande.

La livraison ne pourra être réalisée que du lundi au vendredi entre 8h00 et 18h00, hors jours fériés légaux en France.

La livraison par transporteur spécialisé est effectuée en pied de camion, aussi proche de l'adresse de livraison que possible, sous réserve d'accessibilité par le camion de livraison (une zone dégagée de déchargement est impérative au plus près du lieu de dépose des Produits **BeeHive for the environnement**). Dans ces conditions, la livraison sera effectuée contre signature d'un bordereau de livraison.

En tout état de cause, afin de garantir la sécurité du Client, du colis et plus généralement des biens et des personnes, seul le transporteur est habilité à décider du lieu le plus propice de déchargement (aucun déchargement en hauteur ne pourra être exécuté : par exemple, sur une dalle) et est en mesure d'apprécier si les conditions de sécurité sont appropriées pour permettre la livraison du colis à l'adresse de livraison indiquée par le Client (la livraison s'effectuera, par exemple, sur le trottoir ou sur la chaussée dans le respect de la réglementation, le transporteur devant être en mesure de pouvoir manœuvrer facilement sans mettre en danger les biens ou les personnes).

Aucune opération de manutention (notamment : livraison dans la propriété, en étage...) et de pose ne sera effectuée par le transporteur.

Le destinataire aura donc la charge de la récupération, l'entreposage et la pose des Produits **BeeHive for the environnement** à l'intérieur de son domicile.

Il appartient au Client de s'assurer que le colis pourra être réceptionné à l'adresse de livraison dans de telles conditions. A cette fin, le Client indiquera notamment à **BeeHive for the environnement**, lors de la passation de la Commande, les différents passages à risques que seraient susceptibles de rencontrer le transporteur au moment du déchargement (existence de trottoirs, puisards, pelouses, terrains non stabilisés...).

Il est de la responsabilité du Client de prévoir un accès facile pour un camion de 19 à 38 tonnes pour le déchargement des Produits **BeeHive for the environnement** « gros volume » commandés

Si le transporteur constate l'impossibilité de livraison, celui-ci pourra décider, à sa discrétion :

- De convenir avec le Client d'un nouveau point de livraison au plus proche accessible de l'adresse de livraison indiquée dans la Commande ; tout frais supplémentaire pourra dès lors être facturé au Client ;
- D'annuler la livraison ; les frais de livraison et de retour resteront dans ce cas à la charge de **BeeHive for the environnement**.

En cas d'annulation de la livraison, il appartiendra au Client de se rapprocher de **BeeHive for the environnement** de préférence par message via le formulaire accessible via le lien suivant <https://Beehive-market.com> par téléphone au 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé).

A la discrétion de **BeeHive for the environnement**, de nouvelles modalités et coûts d'acheminement du colis pourront être proposées au Client. A défaut ou si le Client refuse ces nouvelles modalités de livraison, **BeeHive for the environnement** procédera à l'annulation de tout ou partie de la Commande comportant le/les Produits **BeeHive for the environnement** concerné(s) et au remboursement (hors frais de port) dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la réception par **BeeHive for the environnement** de la demande d'annulation de la Commande.

En cas d'absence du destinataire ou toute autre personne habilitée à recevoir le colis en son nom au moment de la livraison, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres du destinataire.

Le Client sera alors invité à se rapprocher directement de **BeeHive for the environnement**, soit par téléphone au numéro 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé) soit par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante : <https://Beehive-market.com> pour convenir d'une nouvelle livraison, à la discrétion de **BeeHive for the environnement**. Il pourra alors être demandé au Client de supporter les frais liés à une relivraison.

A défaut d'une nouvelle livraison convenue ou en cas de nouvelle absence lors de la relivraison, **BeeHive for the environnement** procédera à l'annulation de la Commande l'annulation de tout ou partie de la Commande comportant le/les Produits **BeeHive for the environnement** concerné(s) et au remboursement (hors frais de port) dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la réception par **BeeHive for the environnement** de la demande d'annulation de la Commande.

#### **10.10. Livraison de Produits BeeHive for the environnement de type végétaux**

Les Produits **BeeHive for the environnement** consistant en des végétaux ne seront livrés que sous réserve de conditions météorologiques favorables (absence de fortes chaleurs ou de gel, etc.).

Lors de la livraison des Produits de type végétaux, certains d'entre eux peuvent présenter un aspect défectueux. Malgré cette apparence, les végétaux sont en bon état et il conviendra de supprimer les parties abîmées avant leur plantation.

##### *Disponibilité*

Les quantités disponibles des Produits **BeeHive for the environnement** dans les Magasins de retrait indiquées lors de la Commande sont basées sur le relevé du stock des fournisseurs. Ces quantités sont mises à jour quotidiennement. Des écarts peuvent exceptionnellement exister. Ainsi, en cas d'indisponibilité totale ou partielle des Produits **BeeHive for the environnement** objet de la Commande il sera contacté par **BeeHive for the environnement**.

En cas d'indisponibilité totale pour la date de la mise à disposition, **BeeHive for the environnement** pourra, à sa discrétion, proposer au Client, avant la date de mise à disposition initialement convenue, une livraison ultérieure à un nouveau créneau.

En cas d'indisponibilité partielle le jour de la mise à disposition, **BeeHive for the environnement** pourra, à sa discrétion, proposer au Client de diviser la livraison (première livraison le jour de la mise à disposition convenue et seconde livraison complémentaire plus tardive).

A défaut ou si le Client refuse ces nouvelles modalités de livraison, **BeeHive for the environnement** procédera à l'annulation de tout ou partie de la Commande comportant le/les Produits **BeeHive for the environnement** concerné(s) dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la réception par **BeeHive for the environnement** de la demande d'annulation du Client ou, selon le cas, de la décision d'annulation de **BeeHive for the environnement**.

En cas de retard de mise à disposition, **BeeHive for the environnement** fera, en tout état de cause, ses meilleurs efforts pour en avertir le Client. En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard de mise à disposition, le Client bénéficie de la possibilité de résoudre le contrat de vente dans les conditions et modalités définies à l'article L.216-2 du Code de la consommation, et **BeeHive for the environnement** procédera au remboursement des Produits **BeeHive for the environnement** concernés si leur prix a déjà été débité dans les quatorze (14) jours suivants la dénonciation du Client reçue par **BeeHive for the environnement**.

##### *Retrait*

Les Produits **BeeHive for the environnement** objet d'une Commande, dans leur intégralité, peuvent être uniquement retirés dans le BeeRelais sélectionné lors de la Commande.

Au cours du retrait, le numéro de Commande ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité du Client pourront être demandés.

Si le Client ne se présente pas au créneau (jour/heure) sélectionné, **BeeHive for the environnement** adressera une notification au Client par courriel, lui rappelant la mise à disposition de sa Commande et l'invitant à réserver un nouveau créneau de retrait.

A défaut de réponse du Client ou si le Client ne se présente pas au nouveau créneau (jour/heure) sélectionné dans les quinze (15) jours suivants, **BeeHive for the environnement** procédera à l'annulation de tout ou partie de la Commande comportant les Produits **BeeHive for the environnement** concernés dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la décision d'annulation de **BeeHive for the environnement**.

## **11. ARTICLE 11. CONFORMITÉ DE LA COMMANDE**

Les dispositions du présent article s'appliquent en plus de la garantie légale de conformité rappelée à l'article « GARANTIE DE CONFORMITÉ ».

Lors de la réception ou du retrait de tout ou partie de la Commande et avant le départ du transporteur, le cas échéant, le Client doit impérativement procéder à l'ouverture du colis et à sa vérification, tant en ce qui concerne la conformité que la quantité des Produits **BeeHive for the environnement** objets de la Commande.

En cas de livraison sans signature, le Client, après avoir bien vérifié le colis, pourra ainsi ne pas accepter le colis.

En cas de livraison avec signature, le Client signera à cet effet un bon de retrait, de livraison ou de transport.

### **11.1. Option 1 : refus de la livraison/du retrait**

En cas de constatation de non-conformité des Produits **BeeHive for the environnement** si le Client ne souhaite pas conserver les Produits **BeeHive for the environnement**, la procédure à suivre est la suivante :

- Indiquer, en cas de livraison avec signature, sur le bon de retrait, de livraison ou de transport ou en cas de livraison sans signature, sur tout autre support durable de manière claire et lisible, les réserves, qui doivent être nécessaires, circonstanciées, lisibles, les plus précises possible en cas d'anomalies constatées (casses ; avaries ; non-conformité : erreur de Produit **BeeHive for the environnement**, couleur et/ ou dimensions différentes ; manquants, etc.) et justifiées au moyen de photographies du colis et/ou de son contenu ;
- Confirmer les réserves dans les trois (3) jours ouvrés (les jours fériés légaux français n'étant pas comptés dans ce délai) suivants la livraison/le retrait, de préférence message via le formulaire accessible sur le site [www.beehive-market.com](http://www.beehive-market.com) ou par téléphone au numéro au numéro 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé), en précisant bien le numéro de la Commande concernée ;
- Refuser la livraison des Produits **BeeHive for the environnement**.

Toute réclamation ne respectant pas ces conditions ne pourra pas être acceptée par **BeeHive for the environnement**.

En cas de non-conformité avérée ou si **BeeHive for the environnement** accepte, à titre commercial, de reprendre le ou les Produit(s) **BeeHive for the environnement** concernés, une nouvelle expédition desdits Produits **BeeHive for the environnement** se fera dans la limite de la disponibilité des stocks. A défaut, **BeeHive for the environnement** procédera à l'annulation de la Commande relativement aux Produits **BeeHive for the environnement** non disponibles et à son remboursement dans les quatorze (14) jours suivants la décision d'annulation.

Il est précisé que le retour des Produits **BeeHive for the environnement** ne pourra être accepté que s'ils sont complets, dans leur état d'origine (notamment non descellés), accompagnés de leurs notices et éventuels accessoires.

Les frais de retour seront pris en charge par **BeeHive for the environnement**.

### **11.2. Option 2 : acceptation de la livraison/du retrait**

Si le Client constate que les Produits **BeeHive for the environnement** livrés sont non-conformes, mais souhaite quand même accepter la livraison, la procédure à suivre est la suivante :

- Indiquer, en cas de livraison avec signature, sur le bon de livraison, de retrait ou le bon de transport ou en cas de livraison sans signature, sur tout autre support durable de manière claire et lisible les réserves, qui doivent être nécessaires, circonstanciées, lisibles, les plus précises possible en cas d'anomalies constatées (casses ; avaries ; non-conformité : erreur de Produit, couleur et/ou dimensions différentes ; manquants, etc.) et justifiées au moyen de photographies du colis et/ou de son contenu ;
- Accepter la livraison du ou des Produit(s) **BeeHive for the environnement** constaté(s) en l'état ;
- Confirmer ces réserves dans les trois (3) jours ouvrés suivant la livraison (les jours fériés légaux français n'étant pas comptés dans ce délai), de préférence message via le formulaire accessible par le lien suivant : <https://Beehive-market.com> ou par téléphone au numéro au numéro 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé), en précisant bien le numéro de la Commande concernée.

Une étude de la demande du Client sera faite pour laquelle le Client devra adresser, à la demande de **BeeHive for the environnement**, un message comportant une photographie du Produit **BeeHive for the environnement** et/ou du numéro de la Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement que le Client estime non-conforme(s) ainsi que tout commentaire à ce titre par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante : [contact@beehive-market.fr](mailto:contact@beehive-market.fr)

Si le Client constate que les Produits **BeeHive for the environnement** livrés/retraités sont conformes, la procédure à suivre est la suivante :

- Indiquer, en cas de livraison avec signature, sur le bon de livraison, de retrait ou de transport, l'absence de réserves ;
- Accepter la livraison/le retrait.

A défaut de réserves ou en cas de réserves insuffisantes de la part du Client, **BeeHive for the environnement** se réserve le droit de refuser la reprise, l'échange ou le remboursement des Produits **BeeHive for the environnement** concernés.

Dès lors que le Client aura signé le bordereau de livraison, de retrait ou de transport ou accepté la livraison sans signature sans réserve précise, les responsabilités du transporteur et/ou de **BeeHive for the environnement**, selon le cas, seront dégagées au titre des dommages éventuellement occasionnés au cours des opérations de livraison ou de transport.

Il est rappelé que la mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique légale, en ce qu'elle ne permet pas d'établir que les dommages existaient lors de la livraison et ne saurait dégager le Client de son devoir de contrôle de l'état des Produits **BeeHive for the environnement** livrés.

Si le livreur/transporteur/collaborateur **BeeHive for the environnement** ne laisse pas le temps au Client de contrôler l'état des Produits **BeeHive for the environnement** (qualité et quantité), pour quelque raison que ce soit, le Client doit impérativement le préciser sur le bordereau de retrait, de livraison ou de transport ou, à défaut, sur un papier libre et le faire contresigner le livreur/transporteur/collaborateur de **BeeHive for the environnement**, selon le cas.

### **11.3. En cas de Commande d'un Produit BeeHive for the environnement de type échantillon**

**BeeHive for the environnement** s'engage à livrer au Client un Produit **BeeHive for the environnement** de type échantillon en conformité avec sa fiche descriptive.

Toutefois, **BeeHive for the environnement** informe, au préalable, le Client au préalable qu'il est possible, en raison du caractère « échantillon », que l'aspect final du Produit **BeeHive for the environnement** de type échantillon soit nuancé indépendamment du fait de **BeeHive for the environnement**.

### **11.4. Avant la première utilisation ou mise en marche des Produits BeeHive for the environnement**

**BeeHive for the environnement** recommande expressément de procéder à une lecture attentive des notices et documents joints aux Produits **BeeHive for the environnement** livrés ou retirés.

Le cas échéant, **BeeHive for the environnement** rappelle au Client l'importance du port des équipements de protection individuels lors de l'utilisation de Produits **BeeHive for the environnement**.

**BeeHive for the environnement** ne sera pas tenue pour responsable des dommages découlant d'une utilisation des Produits **BeeHive for the environnement** non conformes aux prescriptions prévues dans les notices et documents joints auxdits Produits **BeeHive for the environnement**.

#### 11.5. En cas de questions sur un Produit BeeHive for the environnement livré(e)

**BeeHive for the environnement** met à la disposition du Client un service d'assistance :

- Par courriel à destination de l'assistance technique en cliquant sur la Rubrique « Nous contacter » ;
- Par téléphone au numéro suivant : 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé), (numéro non surtaxé).

Ce service d'assistance est en mesure d'apporter au Client tous les renseignements utiles à une mise en service et une utilisation sans danger des Produits **BeeHive for the environnement** objets d'une Commande :

- Soit et de préférence via le formulaire de contact du Site via le lien suivant : <https://Beehive-market.com>
- Soit par téléphone au numéro suivant : 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé)

## 12. RÉTRACTATION

### 12.1. Principe

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, pour toute Commande de Produits **BeeHive for the environnement**, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours, à compter de la réception du Produit **BeeHive for the environnement** concerné(e), permettant au Client d'annuler totalement ou partiellement sa Commande sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts (les frais de retour sont à la charge de **BeeHive for the environnement**).

### 12.2. Exceptions

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés (exemples :
- Les Produits **BeeHive for the environnement** personnalisés et/ou redimensionnés) ;
- Les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement (notamment les Produits **BeeHive for the environnement** de type végétaux dans la mesure où ils nécessitent des contraintes particulières en termes d'entretien et de conditions de livraison, notamment compte tenu de leur fragilité, la nécessité d'un apport en eau et de lumière, etc.) ;
- Les biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- Les biens qui, après avoir été livrés et du fait de leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.

### 12.3. Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client peut utiliser le bordereau type de rétractation (disponible sur le site et également en pied de page des présentes CGV) ou tout autre moyen (papier libre) comportant sa décision de rétractation sans ambiguïté et l'adresser avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours susmentionné à **BeeHive for the environnement** par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante : [contact@beehive-market.com](mailto:contact@beehive-market.com) soit via le Compte Client

en cliquant sur la Rubrique "Retourner un produit"

**BeeHive for the environnement** accuse réception de la demande de rétractation du Client par courriel.

#### **12.4. Modalités de retour des Produits BeeHive for the environnement**

##### **12.5. Généralités**

Si la décision de rétractation du Client parvient à **BeeHive for the environnement** avant que la Commande concernée n'ait été préparée, **BeeHive for the environnement** procédera alors à l'annulation immédiate de tout ou partie de la Commande concernée.

Si la décision de rétractation du Client parvient à **BeeHive for the environnement** après que la Commande concernée ait été préparée, deux possibilités :

- Le colis concerné n'a pas encore été livré : alors **BeeHive for the environnement** informera le Client qu'il doit refuser le colis ;
- Le colis concerné a été livré (y compris dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas refusé le colis en dépit de l'invitation de **BeeHive for the environnement** à le faire), mettra à la disposition du Client, par courriel, un bordereau de retour et indiquera l'adresse de retour des Produits **BeeHive for the environnement** et le mode de livraison du retour.

Le Client disposera alors d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la communication de sa décision de se rétracter pour retourner les Produits **BeeHive for the environnement** livrés concernés.

Afin de faciliter la gestion des retours et notamment de permettre à **BeeHive for the environnement** de s'assurer du transport des Produits **BeeHive for the environnement** dans les meilleures conditions, les Produits **BeeHive for the environnement** livrés devront être retournés, selon les modalités indiquées par **BeeHive for the environnement**, dans leur emballage d'origine, accompagnés de l'ensemble des accessoires et notices, être en bon état esthétique et de fonctionnement, et accompagnés de la facture correspondante.

Plusieurs modalités de retour peuvent être proposées par **BeeHive for the environnement** (la Poste, transporteur spécialisé, point relais).

Les modalités de retour sont généralement les mêmes que celles de la livraison du colis concerné. Dans tous les cas, les modalités de retour sont déterminées par **BeeHive for the environnement** à sa seule discrétion.

Le Client doit ainsi prendre contact avec de **BeeHive for the environnement** aux coordonnées de contact indiquées à l'article

« CONTACT » des présentes CGV afin que **BeeHive for the environnement** puisse organiser le retour.

De droit commun, les marchandises voyagent aux risques et périls du Client et à ce titre, **BeeHive for the environnement** conseille tout particulièrement au Client de prendre toutes les assurances appropriées pour couvrir ce risque et/ou toutes mesures appropriées pour une protection optimale des Produits **BeeHive for the environnement** retournés.

L'attention du Client est attirée sur le fait que le délai habituel de traitement d'un retour, jusqu'à sa réception par les entrepôts de **BeeHive for the environnement**, est de dix (10) jours ouvrés.

#### **12.6. Retour par la Poste ou par un transporteur**

En cas de retour par voie postale, une étiquette de retour à coller sur le colis/la lettre sera transmise par courriel par **BeeHive for the environnement**. Le Client pourra alors confier son colis/sa lettre à la Poste, et utiliser le numéro d'expédition du colis pour suivre le retour.

En cas de retour par un transporteur spécialisé, une fois la demande enregistrée par **BeeHive for the environnement**, le Client est contacté par le transporteur en charge de récupérer le colis dans un délai de trois (3) jours ouvrés afin de convenir d'un rendez-vous. Le rendez-vous ne pourra avoir lieu que du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, hors jours fériés légaux français. **BeeHive for the environnement** demandera alors au Client de lui adresser une photographie des Produits,

**BeeHive for the environnement** faisant l'objet du retour avant ledit rendez-vous avec le transporteur en charge de récupérer le colis. Un courriel est envoyé au Client pour confirmer la réception du Produit **BeeHive for the environnement** retourné par les services **BeeHive for the environnement**.

#### **12.7. Retour en point relais BeeRelais**

Une étiquette de retour à coller sur le colis sera transmise par **BeeHive for the environnement**. L'étiquette comprend un numéro de suivi permettant au Client de consulter l'avancée de son retour.

Le Client peut ensuite déposer son colis dans le point relais de son choix parmi ceux proposés par **BeeHive for the environnement**.

Un courriel est envoyé au Client pour confirmer la réception des Produits **BeeHive for the environnement** par **BeeHive for the environnement**.

#### **12.8. Remboursement**

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de la date à laquelle **BeeHive for the environnement** est informée de la décision du Client de se rétracter.

Le remboursement pourra être différé jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition/remise de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

En cas de retour partiel de la Commande (une partie seulement des Produits **BeeHive for the environnement** sont retournés), les frais de livraison engagés par le Client seront remboursés, déduction faite des frais de livraison.

Le remboursement effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour que le remboursement soit effectué par un autre moyen de paiement. Par exception, en cas de règlement initial par chèque postal ou bancaire, **BeeHive for the environnement** se rapprochera du Client afin d'obtenir communication d'un relevé d'identité bancaire. Le virement sera alors effectué directement sur le compte bancaire du Client.

En cas de paiement par financement, le remboursement pourra être effectué en deux temps : d'abord le remboursement de la première mensualité et des frais de dossiers, puis le remboursement des éventuelles autres mensualités déjà réglées.

Toutefois, pour être remboursé, les Produits **BeeHive for the environnement** doivent impérativement se trouver dans leur emballage d'origine et être en parfait état de revente.

A défaut, si le Produit **BeeHive for the environnement** devait être endommagé(e) à son retour, **BeeHive for the environnement** sera en droit de refuser la reprise et le remboursement. Il en est de même pour tout Produit **BeeHive for the environnement** qui aurait été descellé(e).

Aussi, conformément à l'article L.221-23 du Code de la consommation, la responsabilité du Client pourra être engagée par **BeeHive for the environnement** en cas de dépréciation du Produit **BeeHive for the environnement** résultant de manipulations autres que celles nécessaires afin d'apprécier leurs caractéristiques essentielles. Pour établir les caractéristiques essentielles du Produit **BeeHive for the environnement**, le Client doit uniquement le/la manipuler et l'inspecter d'une manière qui lui serait également permise en Magasin. Le Client doit manipuler et inspecter le Produit **BeeHive for the environnement**, pendant la période de rétractation, avec toute la précaution nécessaire.

#### **12.9. Conséquences de l'exercice du droit de rétractation**

Conformément à l'article L.221-27 du Code de la consommation, l'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire sauf si le contrat accessoire a été exécuté avant la fin du délai de rétractation.

### 13. CHANGEMENT D'AVIS

A titre commercial, **BeeHive for the environnement** permet à tout Client de retourner un Produit **BeeHive for the environnement** dans un délai de (14) quatorze jours suivant l'expiration du délai de rétractation indiqué à l'article

« RETRACTATION » des présentes CGV.

Pour exercer ce droit au changement d'avis, le Client fait part de sa décision sans ambiguïté à **BeeHive for the environnement** :

- Soit par message via le formulaire accessible à l'adresse suivante ; <https://Beehive-market.com> soit via son Compte en cliquant sur la Rubrique "Retourner un produit" ;
- Soit par email à l'adresse [contact@beehive-market.com](mailto:contact@beehive-market.com).

Il est entendu que :

- Les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés (exemples : les Produits **BeeHive for the environnement** personnalisés et/ou redimensionnés comme la carte d'adhésion) ;
- Les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement (notamment les Produits **BeeHive for the environnement** de type végétaux dans la mesure où ils nécessitent des contraintes particulières en termes d'entretien et de conditions de livraison, notamment compte tenu de leur fragilité, la nécessité d'un apport en eau et de lumière, etc.) ;
- Les biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- Les biens qui, après avoir été livrés et du fait de leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles

**Ne sont pas éligibles au droit au changement d'avis du Client.**

**BeeHive for the environnement** accuse réception de la demande de rétractation du Client par courriel.

Les modalités de retour pour changement d'avis des Produits **BeeHive for the environnement** concernées sont identiques aux modalités de retour pour rétractation indiquées à l'article « RÉTRACTATION » des CGV.

En revanche, concernant le remboursement, le Client sera remboursé au plus tard dans les huit (8) jours suivants la réception par **BeeHive for the environnement** des Produits **BeeHive for the environnement** concernés.

En cas de paiement comptant, le remboursement sera effectué sur la carte bancaire d'origine du Client.

En cas de paiement par financement, le remboursement pourra être effectué en deux temps : d'abord le remboursement de la première mensualité et des frais de dossiers, puis le remboursement des éventuelles autres mensualités déjà réglées.

En cas de paiement par financement, le remboursement pourra être effectué en deux temps : d'abord le remboursement de la première mensualité et des frais de dossiers, puis le remboursement des éventuelles autres mensualités déjà réglées. Remboursement de la première mensualité et des frais de dossiers, puis le remboursement des éventuelles autres mensualités déjà réglées.

En cas de paiement par financement, le remboursement pourra être effectué en deux temps : d'abord le remboursement de la première mensualité et des frais de dossiers, puis le remboursement des éventuelles autres mensualités déjà réglées.

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées relativement à l'article retourné, y compris les frais de livraison.

Toutefois, pour être remboursé, les Produits **BeeHive for the environnement** doivent impérativement se trouver dans leur emballage d'origine, accompagné de l'ensemble des accessoires et notices, et être en parfait état de revente (tant au niveau esthétique qu'au niveau du

fonctionnement).

Le Client doit uniquement avoir manipulé et inspecté l'article objet du retour d'une manière qui lui serait également permise en Magasin, avec toute la précaution nécessaire. A défaut, si le Produit **BeeHive for the environnement** devait être endommagé(e) ou présenté(e) des signes d'utilisation au-delà de ces actes de manipulations et inspection à son retour, **BeeHive for the environnement** sera en droit de refuser la reprise et le remboursement.

## 14. GARANTIES LEGALES

### 14.1. Généralités

**BeeHive for the environnement** garantit le Client conformément aux dispositions légales, et garantit ainsi le Client des défauts de conformité et des vices cachés pour les Produits **BeeHive for the environnement** ayant fait l'objet d'une Commande dans les conditions ci-dessous.

Sont exclus de garantie les Produits **BeeHive for the environnement** modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le Client. La garantie ne prendra pas en charge les Produits B **BeeHive for the environnement** endommagés lors du transport après la livraison ou du fait d'une mauvaise utilisation.

### 14.2. Garantie de conformité

Tous les Produits **BeeHive for the environnement** et toutes les cartes d'adhésion à l'**association BeeHive for the environnement** bénéficient de la garantie légale de conformité conformément aux articles L217-3 à L. 217-20 du Code de la Consommation, permettant au Client de renvoyer sans frais les biens livrés non conformes.

- Article L217-3 du Code de la Consommation : « Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

- 1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;
- 2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

- Article L.217-4 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :
  - 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui

concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis Conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

- Article L.217-5 du Code de la consommation :

- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :
- est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ; 4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. ».

- Article L.217-6 du Code de la consommation : « Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. ».

- Article L.217-7 du Code de la consommation : « Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien

comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

- 1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;
  - 2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. ».
- Article L.217-8 du Code de la consommation : « En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

- Article L.217-9 du Code de la consommation : « Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur.

- Article L.217-10 du Code de la consommation : « La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »

- Article L.217-11 du Code de la consommation : « La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. ».

- Article L.217-12 du Code de la consommation : « Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

- 1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ; 2° De l'importance du défaut de conformité
- 2° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur. Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en

conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »

- Article L.217-13 du Code de la consommation : « Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur. »

- Article L.217-14 du Code de la consommation : « Le consommateur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :
  - 1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité ;
  - 2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;
  - 3° Si le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;
  - 4° Lorsque la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au vendeur de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »

- Article L.217-15 du Code de la consommation : « Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »

- Article L.217-16 du Code de la consommation : « Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat.

Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L. 224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques. ».

- Article L.217-17 du Code de la consommation : « Le remboursement au consommateur des sommes dues par le vendeur au titre de la présente sous-section est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants.

Le vendeur rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de

cause sans frais supplémentaire. »

- Article L.217-18 du Code de la consommation : « Les mises à jour d'un bien comportant des éléments numériques sont régies par la présente sous-section.

Pour l'application de la présente sous-section, on entend par mises à jour, les mises à jour ou les modifications visant à maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités du bien, y compris les mises à jour de sécurité, que ces mises à jour soient nécessaires ou non au maintien de la conformité du bien. »

- Article L.217-19 du Code de la consommation : « Le vendeur veille à ce que le consommateur soit informé et reçoive les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des biens :
  - 1° Durant une période à laquelle le consommateur peut légitimement s'attendre, eu égard au type et à la finalité des biens et éléments numériques et compte tenu des circonstances et de la nature du contrat, dans le cas d'une opération de fourniture unique du contenu numérique ou du service numérique ;
  - 2° Durant une période de deux ans à compter du moment où les biens comportant des éléments numériques ont été délivrés, lorsque le contrat de vente prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une certaine période ;
  - 3° Durant la période pendant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat lorsque celui-ci en prévoit la fourniture continue pendant une durée supérieure à deux ans.

Lorsque le consommateur n'installe pas, dans un délai raisonnable, les mises à jour mentionnées, le vendeur n'est pas responsable des défauts de conformité résultant uniquement de la non-installation des mises à jour concernées, à condition que :

- 1° Le vendeur ait informé le consommateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation par le consommateur ; et
  - 2° La non-installation ou l'installation incorrecte par le consommateur des mises à jour ne soit pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies au consommateur. »
- Article L.217-20 du Code de la consommation : « S'agissant des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du bien, le vendeur respecte les conditions suivantes :
    - 1° Le contrat autorise le principe de telles mises à jour et en fournit une raison valable ;
    - 2° Le vendeur informe le consommateur, de manière claire et compréhensible, raisonnablement en avance et sur un support durable, de la mise à jour envisagée en lui précisant la date à laquelle elle intervient ;
    - 3° La mise à jour est effectuée sans coût supplémentaire pour le consommateur ;
    - 4° Le vendeur informe le consommateur que celui-ci est en droit de refuser la mise à jour ou, le cas échéant, de la désinstaller, si la mise à jour a une incidence négative sur son accès au contenu numérique ou au service numérique ou à son utilisation de ceux-ci.

Dans ce dernier cas, la résolution du contrat est de droit et sans frais pour le consommateur, dans un délai maximal de trente jours, à moins que la mise à jour n'ait qu'une incidence mineure pour lui. Le consommateur ne peut toutefois résoudre le contrat si le vendeur lui a proposé de conserver le contenu numérique ou le service numérique sans modification, y compris au moyen d'une désinstallation de la mise à jour, et si ce dernier demeure en conformité dans les conditions prévues à la présente section.

Lorsque le consommateur exerce son droit à la résolution du contrat, les dispositions des articles L. 217-16 et L. 217-17 s'appliquent.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2. ».

### **14.3. Garantie des vices cachés**

**BeeHive for the environnement** est également tenue des vices cachés de tout Produit **BeeHive for the environnement** objet d'une Commande dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du

Code civil.

- Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- Article 1642 du Code civil : « Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même. »
- Article 1643 : « Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. »
- Article 1644 : « Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »
- Article 1645 : Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur. »
- Article 1646 : « Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. »
- Article 1647 : « Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur. ».
- Article 1648 du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. »

#### **14.4. 16.1.4. Dispositions communes**

Les garanties légales de conformité et de vices cachés sont indépendantes de toute garantie commerciale qui pourrait par ailleurs avoir été souscrite.

Si le Client constate un défaut de conformité ou un vice caché, il est invité à exercer la garantie légale de conformité ou la garantie légale des vices cachés, selon le cas, en prenant préalablement contact avec **BeeHive for the environnement** soit par mail à l'adresse [contact@beehive-market.com](mailto:contact@beehive-market.com) soit par téléphone au 03.59.57.46.04 (appel non surtaxé).

Toute demande de mise en jeu de la garantie de conformité ou de la garantie des vices cachés devra être accompagnée de photos et d'une description venant justifier la réclamation formulée par le Client et permettant ainsi à **BeeHive for the environnement** de procéder aux constatations.

#### **14.5. Garanties commerciales éventuelles**

Certains Produits **BeeHive for the environnement** peuvent éventuellement bénéficier de garanties commerciales.

Ces garanties commerciales et leurs conditions d'application sont fixées par le Fournisseur ou **BeeHive for the environnement**. Elles sont facultatives et ne se substituent pas aux garanties légales.

Les garanties commerciales sont donc susceptibles d'être différentes (durée, étendue, etc.) en fonction des Produits **BeeHive for the environnement** et des Fournisseurs.

Le Client trouvera le détail de ces garanties sur la fiche de présentation du Produit **BeeHive for the environnement**, jointe au Produit **BeeHive for the environnement**, et précisé sur la notice d'utilisation ou tout autre document accompagnant le Produit **BeeHive for the environnement**. Le délai de garantie commence à courir à compter de la délivrance des Produits **BeeHive for the environnement**.

De manière générale, **BeeHive for the environnement** indique que ne sont pas couverts par la garantie commerciale offerte par les Fournisseurs :

- les dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation et/ou à un défaut d'entretien du Produit

## **BeeHive for the environnement ;**

- les dysfonctionnements liés à l'usure normale des Produits **BeeHive for the environnement** et le remplacement des accessoires, pièces d'usure et consommables ;
- les dégradations liées aux divers chocs occasionnés aux Produits **BeeHive for the environnement** ;
- les opérations d'entretien courant (vidanges, réglages, affûtage, etc.) n'entrent pas dans le cadre de la garantie commerciale offerte par les Fournisseurs.

### **14.6. Service après-vente**

En cas de problème dans l'utilisation ou l'installation d'un Produit **BeeHive for the environnement**, **BeeHive for the environnement** met à la disposition du Client une assistance téléphonique ouverte, en semaine, hors jours fériés légaux en France, de 8 heures à 19 heures afin d'apporter tous les conseils nécessaires à la mise en œuvre des Produits **BeeHive for the environnement**. Cette assistance est payante et joignable au 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé)

En cas de Produit **BeeHive for the environnement** défectueux ou abimé, hors non-conformité et vice caché, le Client peut contacter **BeeHive for the environnement** par téléphone au numéro 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé) ou par mail à [contact@beehive-market.com](mailto:contact@beehive-market.com)

**BeeHive for the environnement** réalisera alors un premier diagnostic (application ou non de garanties commerciales par le Fournisseur, panne, etc.).

Par la suite, **BeeHive for the environnement** invitera le Client à bénéficier du service après-vente directement auprès du Magasin de son choix ou par le biais d'un retour du Produit **BeeHive for the environnement** auprès du service après-vente du Site. L'attention du Client est attirée sur le fait que cette seconde option nécessitera un délai plus conséquent pour l'acheminement et le réacheminement du Produit **BeeHive for the environnement**.

Dans le cadre d'un retour d'un Produit **BeeHive for the environnement**, et au terme du diagnostic que **BeeHive for the environnement** aura réalisé, si le problème lié au Produit **BeeHive for the environnement** est couvert par la garantie commerciale du Fournisseur, un bon de retour sera adressé au Client, permettant au Client d'adresser à **BeeHive for the environnement** le Produit **BeeHive for the environnement**, sans frais. Les réparations seront alors effectuées et le Produit **BeeHive for the environnement** sera retourné au Client, sans que le Client ne supporte aucun frais supplémentaire.

Toutefois, si la garantie commerciale du Fournisseur n'est pas applicable, un devis de réparation sera adressé au Client. Si le Client accepte le devis adressé, le Client devra faire part à **BeeHive for the environnement** de son acceptation. Le retour du Produit **BeeHive for the environnement** sera dans ce cas aux seuls frais du Client.

### **14.7. Echange, renouvellement, perte et vol de Cartes**

Sauf mise en jeu du droit de rétractation conformément à l'article « RÉTRACTATION », les Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement sont non remboursables et non échangeables.

**BeeHive for the environnement** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction de la Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement livrée.

Le Client s'engage à informer le destinataire de la Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement de sa date limite de validité et de ses conditions d'utilisation.

Toute utilisation postérieure à la date de validité de la Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement et/ou tout non-respect des conditions d'utilisation de la Cartes d'adhésion à l'association BeeHive for the environnement ne peut en aucun cas engager la responsabilité de <.

## **15. RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

Outre les limites de responsabilité décrites par ailleurs dans les CGV, la responsabilité de **BeeHive for the environnement**, ne peut pas être engagée lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie,

les CGV, ou encore en cas de fait d'un tiers ou en cas de force majeure.

**BeeHive for the environment** décline toute responsabilité pour tout manquement à l'une quelconque de ses obligations contractuelles dans l'hypothèse d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence associée.

## 16. RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits **BeeHive for the environment** vendues restent la propriété de **BeeHive for the environment** jusqu'au paiement complet de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits **BeeHive for the environment** concernés.

Le transfert des risques de perte ou de détérioration est néanmoins opéré entre les mains du Client à compter de la livraison ou du retrait des Produits **BeeHive for the environment**.

## 17. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET COOKIES

### 17.1. Cookies

Lorsque l'Utilisateur navigue sur le Site et procède à une Commande, celui-ci est susceptible de déposer des « cookies », fichiers textes très simples, sur l'ordinateur ou autre support de connexion au Site. La page dédiée « Cookies » est accessible sur le site.

### 17.2. Données à caractère personnel

Les données collectées via les formulaires du Site ou la réalisation de Commande ou toute autre demande en lien avec une Commande font l'objet d'un traitement automatisé de données. L'utilisateur peut consulter la page dédiée à la protection des données à caractère personnel par **BeeHive for the environment** « Politique de protection des données à caractère personnel » sur le site.

## 18. CESSION

**BeeHive for the environment** se réserve le droit de transférer à toute société de son choix tout ou partie des droits et obligations nées entre l'Utilisateur et **BeeHive for the environment** au titre des présentes CGV et en informera au préalable l'Utilisateur conformément au droit applicable.

## 19. CONVENTION DE PREUVE

Les documents électroniques échangés par voie électronique entre **BeeHive for the environment** et l'Utilisateur (documents, notifications, courriels, factures, exemplaire des CGV etc.) sont considérés comme des écrits ayant la même valeur que celle accordée à l'original au sens de l'article 1366 du Code civil sous réserve de respecter les conditions exigées par cet article notamment en termes d'identification et d'intégrité. Ils pourront, le cas échéant, constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1379 du Code civil, de sorte que l'Utilisateur est invité à les conserver.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées (notamment les éléments d'identification et les données de connexion) dans le cadre des présentes CGV, en particulier dans le cadre de la passation d'une Commande, pourront être admissibles devant les juridictions et constituer des éléments de preuve des données et éléments qu'ils matérialisent ainsi que des signatures qu'ils expriment, s'ils se conforment aux exigences du droit en vigueur et notamment de l'article 1367 du Code civil.

Il est entendu que le présent article n'a ni pour effet ni pour objet de limiter la possibilité pour le Client d'apporter une preuve contraire ni tout autre moyen de preuve à sa disposition.

En tout état de cause, conformément à l'article L.213-1 du Code de la consommation, **BeeHive for the environment** procède, pour toute Commande d'un montant supérieur à 120 €, à l'archivage du contrat de vente conclu avec le Client pendant une durée de dix (10) ans à compter de la livraison ou du retrait de la Commande concernée.

Sont ainsi conservés : le détail de la Commande, le descriptif des Produits **BeeHive for the environment** commandés, les CGV en vigueur au jour de la Commande, les éléments fournis par le Client pour la Commande. Ces éléments seront communiqués à l'Utilisateur qui le sollicite, à tout moment, pendant cette durée.

**BeeHive for the environment** procède également systématiquement à un archivage des preuves de Commandes et de facturation dans des conditions de sécurité assurées par des moyens de l'état de la technique de nature à assurer l'authenticité et l'intégrité des fichiers afférents pouvant être délivrés en cas de besoin.

## 20. NON RENONCIATION ET INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Le fait pour **BeeHive for the environment** de ne pas exercer tout ou partie de ses droits à l'égard d'un Utilisateur, en vertu des présentes CGV, ne vaut pas renonciation à son exercice ultérieur.

Si une quelconque des clauses des CGV devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, les autres clauses resteraient néanmoins en vigueur.

## 21. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les CGV sont soumises pour leur validité, leur interprétation et leur exécution, à la loi française.

En cas de différend survenant au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGV, l'Utilisateur et **BeeHive for the environment** s'efforceront de le régler à l'amiable.

Dans tous les cas, y compris si l'Utilisateur n'est pas satisfait de la réponse apportée par le service Client Internet de **BeeHive for the environment**, ou en cas d'absence de réponse ou d'accord trouvé entre l'Utilisateur et **BeeHive for the environment**, l'Utilisateur consommateur est informé de la possibilité de recourir en cas de contestation relative aux présentes Conditions Générales de Vente, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode de règlement alternatif des différends. Il peut notamment saisir le médiateur dont relève **BeeHive for the environment** et dont les coordonnées sont présentes sur le site.

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Tout litige qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant le Tribunal compétent.

## 22. CONTACT

Toute question ou réclamation en lien avec les CGV peut être formulée selon les modalités suivantes :

- Soit et de préférence via le formulaire de contact du Site
- Soit par téléphone au numéro suivant : 03.67.30.09.33 (numéro non surtaxé)
- Soit via le chat proposé sur le Site, lequel peut selon le type de question/réclamation concerné, renvoyer le Client à utiliser une des autres modalités de contact.

L'Utilisateur est également invité à consulter les questions/réponses proposées sur le Site rassemblant des réponses aux questions fréquentes en lien avec les CGV accessible dans la Rubrique « Aide ».

Pour toute autre demande ne concernant pas le Site ou ne concernant pas une Commande, **BeeHive for the environment** est invité à contacter le siège social

## 23. FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Je(\*)/Nous(\*), (nom et prénom) \_\_\_\_\_

Par la présente ma(\*)/notre(\*) rétractation du contrat portant sur la vente de Produits **BeeHive for the environment** ci-dessous :

N° de commande : \_\_\_\_\_

Commandé le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

En cours de livraison :

Reçu le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

Votre adresse

:

---

---

---

---

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

Signature, en cas de notification du présent formulaire sur papier

(\*) Rayez la mention inutile.